

Autorisation spéciale
de 1.700⁺ (réseau électrique)
Emploi des économies
réalisées par application au
sécrit du 8 août 1935

Le C. M.

Considérant que la commune, en ce qui concerne les travaux d'extension du réseau électrique, reste redevable au Syndicat intercommunal de Beauregard, de la somme de 6.740⁺. Etant donné que la commune vient d'encaisser le solde de la subvention de l'Etat, soit : 16.440⁺, sur lequel il est prélevé 11.400⁺ pour remboursement au Crédit Foncier du solde de l'emprunt à court terme de 29.000⁺. Il reste donc sur cette subvention 16.440⁺ - 11.400⁺ soit 5.040⁺. Cette dernière somme sera versée au Syndicat intercommunal. La commune restera devoir 6.740⁺ - 5.040⁺ = 1.700⁺.

D'autre part les économies pour 1935, réalisées en application au sécrit du 8 août 1935 s'élevant à 1.600⁺. Le C. M. décide de réaliser la somme de 1.700⁺ sur les fonds libres et demande que ces fonds soient prélevés sur les économies citées plus haut et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir donner l'autorisation pour l'ouverture de ce crédit supplémentaire de 1.700⁺.

Les économies prévues n'atteignant que 1.600⁺, le reste sera pris sur les fonds disponibles ordinaires (1.700⁺ - 1.600⁺ = 100⁺)

Monsieur
Macon - Leonard Carlier

R. Benistant Le Maire
Montari L. Dupont
Joseph Devaux Reynaud
Félicien Chébert

Session de Février

Le premier Mars mil neuf cent trente six, neuf heures, le C. M. régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M^r Lucien Luyet, Maire

Absents : Bertholet, Chaloin, Ceclérat

Annulation du titre de
recette Duc Clotaire

Le C. M. à l'unanimité décide d'annuler un titre de recette de 300⁺ établi au nom de M^r Duc Clotaire pour électrification (droit de branchement). Cette annulation étant motivée par le fait que M^r Duc n'a pris aucun engagement écrit pour le versement de cette somme.

— Judith —

Bertholet, Chaloin
Ceclérat

Repartiteurs

r. délibération février 1933 (sans modification)
— Dudit —

Délégué à l'établissement liste élect.
Ch. Agriculture de Valence

v. février 1933
— Dudit —

Représentant Syndicat
intercommunal électricité

r. février 1933
— Dudit —

Délégué à la Préfecture
Belle B^{ce}

v. février 1933
— Dudit —

Recensement population: crédit

Le C.M. vote un crédit de 1200* (douze cents francs) pour couvrir les frais résultant de dénombrement de la population, à prendre sur les fonds libres
— Dudit —

Liste d'A.M.G.
Radiations

Conformément à l'avis de l'inspecteur dépt de f. publique décide de rayer des listes d'A.M.G.:
Machon Jules - Calon Marius - Merle Juliette - Joannès
fr^{me} Belle - Meunier née Roux V^{ie} - Blochon Frédérique -
Fournier née Eston (Louis) -
— Dudit —

Demande d'assistance
aux femmes en couches
Chesalier - Blanc

Avis favorable -
réunion de la Commission d'assistance le 1^{er} Mars
— Dudit —

Allocation réservistes:

Carrichon Léopold Martial = ménage pauvre - petit fermier
3ha - un enfant - le travail devra être fait un ouvrier
salarie - avis très favorable
Mottet Camille - même motif sauf: fermier 12 ha -
avis très favorable -
— Dudit —

envoyés toutes
en délibération le 12.3.36
ces 3 délibérations
ont parties à la
date du 5 Avril

Inspection médicale des écoles

Decide d'instituer l'inspection médicale des écoles
à partir de 1936 et d'adhérer au règlement dépt
se voter une contribution de 3* par élèves et par an
soit une somme globale de 327* le nombre
d'enfants étant de 109.
— Dudit —

Commission d'arrachage
des vignes

Désigne: MM: Leyzer Lucien Maire
M: Joutard François Conseiller
MM: Moreau Auguste - Joutard Marius - Benistant R.
pour constituer la Commission d'arrachage des vignes

Allocations militaires

Dudit

Place Emmanuel. (Seugude)
 père d'une nombreuse famille - a élevé 7 enfants
 dont 3 ayant encore moins de 16 ans - père atteint
 de rhumatismes le gênant beaucoup dans son travail -
 d' appelé aidait ses père et mère. Avec son
 départ va disparaître un recours indispensable -
 Avis très favorable -

délibération
 datée du 26 mai 1936 - 16 heures
 adressée à Branchement
 Maison Duc Clotario sur
 réseau Syndicat

absent
 M. Carlier

Dudit

Comme suite à la réclamation de M^r Duc Clotario
 à l'unanimité: le C.M.
 réfute les motifs invoqués par M^r Duc :

- 1 - le locataire dont le décès aurait entraîné le débranchement provisoire est décédé environ 4 ans après ce débranchement (qui n'apparaît plus comme provisoire.)
- 2 - la maison intéressée n'a jamais été branchée sur le réseau électrique du Syndicat intercommunal, mais son branchement sur une ligne construite et exploitée par un industriel est antérieur à la ^{réalisation} création du réseau du Syndicat. lorsque celui-ci a construit ses lignes, la ligne privée ne fut pas régulière et ses abonnés ne furent pas ceux du Syndicat -
- 3 M^r Duc doit être considéré comme un nouvel abonné et doit la taxe appliquée à tous.
- 4 Les noms invoqués par M^r Duc ne prouvent rien et le cas de M^r Duc ne peut pas être comparé aux cas de branchement ~~sur~~ ^{maisons} Blache et Dautrou.
- 5 La mauvaise foi de M^r Duc est si évidente qu'il avait accepté, primitivement, la taxe réglementaire. Il a chargé M^r Chabert, conseiller municipal, de s'en au faire à établir un état de recette correspondant à la taxe d'entrée. Ceci serait un témoin. Il apparaît que M^r Duc doit sans possibilité de désignation, la taxe communale de 600^x obligatoire

Séance 10 Mai - 9 heures
 absent Carlier

Dudit

Le Maire donne lecture cahier des charges adjudication fleurs de tilleuls - Approuvé -

Dudit

Même séance.
 affermage champ communal Le Conseil M. donne plein pouvoir pour renouveler le bail d'un champ communal situé à Meymaux
 Le Maire.

Dudit

Deliberation en date du

31 Mai 1936 - absent: Clerical

Approuve les excédents et dépenses ci-après et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face.

N ^o . du compte	Art. du budget	Objet des dépenses	Crédits alloués	Dépenses	Excédents
128	3	Assurance Sociales	1000	1000	1000
130	5	abonn ^t . au j. officiel	12	12.15	0.15
131	6	Assurance vieillards	3872	3944	72
132	7	conting ^t enfants assistés	80	383.10	303.10
133	8	" aliénés	1000	1533	533
134	9	" AMG	700	2210.89	1510.89
135	10	" vieillards	500	649.67	149.67
136	11	entretien ch. v ^x o.	27493.70	27.529.73	36.17
Totaux			38927.70	41362.74	2434.04

Dudét

Le Maire et le C M

A. f. couches

Zalon. Desquanges

Donne avis favorable à la demande A. f. couches de M^{me} Zalon. Desquanges.

Session de Mai 1936

L'an mil neuf cent trente six le vingt cinq du mois de juillet. Le C. M. s'est réuni conformément à l'art. 46 de la loi 5 Avril 1884 pour sa deuxième session de 1936, sous la présidence de M. L. Juyet en sa qualité de Maire

Présents

Chalon - Clerical

Nomination du Secrétaire

Examen du compte de

l'ex^c 1935

M. Equard, à la majorité et proclamé Secrétaire pour toute la durée de la Session.

Vu le compte rendu de M^{me} Bernard, Percepteur Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1935 jusqu'au 31 Décembre 1935

lequel comprend :

- 1° le rappel au compte final de l'ex^{ce} 1934;
- 2° les recettes et les dépenses faites pendant les 12. 1^{ers} mois de l'ex^{ce} 1935;

3° les recettes et les dépenses des services hors budget;
 Vu le détail des opérations finales de l'ex 1935 établi en regard du compte sus. mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit ex^{ce} pendant les 3 premiers mois de la gestion 1936;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant au compte de gestion 1935 que des opérations complémentaires effectuées en 1936;

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1935 et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant ledit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel le Maire a exposé les motifs de dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée;

Considérant que les opérations sont régulières
 Délibère :

Art 1. Statuant sur la situation du Comptable au 31 Décembre 1935, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture interdépartemental, le Conseil admet les recettes de la gestion 1935

	pour la somme de	109.448.89
les dépenses	" " " "	112.894.84
Fixe l'excédent de la dépense à		3.445.95

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de la somme de 26.831.56

Déclare le Comptable débiteur sur son compte de la gestion 1935 de la somme de 23.385.61

Art. 2. Statuant sur les opérations de l'ex^{ce} 1935, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1935, que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1936, savoir :

en recette pour
en dépense pour

105. 273, 21
118. 410, 30

13. 137, 09

d'où il résulte un excédent de dépenses de

Le résultat définitif de l'exercice 1934, égal à
présente un excédent de recettes de 23. 281, 58

Le résultat définitif de l'ex^{co} 1935, égal au
résultat du compte au même ex^{co} est un
excédent de recette de

10. 144, 49

Art. 3. Le Conseil demande qu'il
plaise au Conseil de Préfecture interdépartemental, faisant
droit aux motifs ci-dessus énoncés,

Et d'approuver le compte dans tous ses détails
Dudit

Examen
du Compte administratif
du Maire

Le Maire invite le C. M. à procéder à l'examen
du compte administratif qu'il présente pour l'ex 1935
et conf^é à l'art 52 de la loi du 5 Avril 1884, à élire
son président pour la partie de la séance actuelle
où ce compte sera débattu.

Au scrutin secret M^r obtient la majorité.

Qui le rapport de M^r le Maire;

Le C. M., après s'être fait représenter les budgets de l'ex^{co}
1935 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent
les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail
des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
par M^r le Maire, ordonnateur, le compte d'administra-
tion de l'exercice 1935, accompagné du compte de
gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes
à payer reportés sur 1936;

Le Conseil, en l'absence du Maire, procède au
réglement définitif des opérations de 1935 et propose
de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses
audit exercice,

savoir :

Recettes

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'ex^{co}
1935 évaluées par les budgets à 130. 291, 64 ont dû
s'élever, d'après les titres définitifs des créances à
recouvrer, à la somme de

106. 061, 16

D'où il faut déduire

787, 95

Savoir :

Pour non-valeurs justifiées au compte
du Receveur 641.70

Pour restes à recouvrer qui seront
portés en recette au prochain compte 146.25

Pour restes à recouvrer non justifiés
à mettre à la charge du comptable,
qui en sera forcé en recette
au prochain compte " "

Somme égale 787.95

Au moyen de quoi les recettes demeurent
définitivement fixées à 105.273.21

Dépenses

Les dépenses créditées au budget de 1935,
s'élèvent à 110.359.29

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet
de crédits supplémentaires accordés sans
le cours de l'ex^{ce}, ci... 24.576.22

Total des dépenses 134.935.51

De cette somme il faut déduire celle de 16.525.21
.....

Savoir :

1° Crédits ou portions de crédits restés sans
emplois comme excédant le montant
réel des dépenses., ci... 9.592.91

2° Dépenses faites, mais non ordonnancées
avant le 15 Mars 1936 et à reporter
aux budgets suivants, ci... 6.932.30

3° Dépenses ordonnancées mais non
payées avant le 31 Mars 1936 et à
reporter au budget supplémentaire
de 1936, ci....

Somme égale 16.525.21

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses
de l'exercice 1935 sont définitivement fixées à 118.410.30

Les recettes de toute nature étant de 105.273.21

Les dépenses de 118.410.30

Il y a donc un excédent de dépenses de 13.137.09
le résultat de l'exercice précédent (1934) était

Au S.V.
Tote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des ch.v.o. pendant l'année 1937, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent.

Budget additionnel
du S.V.

— Dudit —

Vu les propositions au S.V.

Vu

Considérant que ces propositions paraissent bien établies et Délibère :

le reliquat de l'Ex^{ce} 1935 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux du budget additionnels au S.V.

— Dudit —

Depenses imprévues
ex 1935 (art. 121)

Le Conseil approuve les dépenses imprévues de l'année 1935 (inscrites sous le n° 121 au budget.)

— Dudit —

Donne avis favorable à la demande d'assistance aux femmes encouches présentée par M^{me} Collier Gaston veu Danos, étant donnée ses charges de famille

— Dudit —

baill presbytere Maymaus

Le Conseil donne plein pouvoir à M^r le Maire pour renouveler le baill au presbytere de Maymaus sur une base de \$ 50 par an.

Le Maire
L. Joyet
A. Benistant
A. Buthold Joseph
G. Gontard
J. Goyon
A. Boire
Dessau
F. nod
P. Chabert

Session d'août 1936

11 Octobre

L'an mil neuf cent trente six, le ~~sept~~ ¹¹ ~~septembre~~ dix huit heures, le C. M. s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M^r Lucien Luyet: Maire

Absent: Berault. Carlier

Le C. M. à l'unanimité approuve la subrogation des droits appartenant à Albert Augusta (Beauregard) et Albert Cyille, clerc de notaire (Stoile, place des Repulléjés) en faveur de la commune, de la fontaine coulant sur la place publique du village de Beauregard. près du presbytère (jouissance indivisément avec M^r Chatelan Marius, Champet Gustave, MM Albert et Odier)

Subrogation: fontaine
Beauregard
Commune: Albert

transmis
avec une minute
de la subrogation
le 17. ph. 1936
approuvé le 22 ph. 1936

libération en date
du 25 ph. 1936
absent: Carlier

Le C. M. décide d'inviter de voir créer un poste d'infirmière-vanteuse dans le canton
décide de participer aux dépenses d'Inspection Médicale des écoles, à raison de quatre francs par ~~enfant~~ ^{écolier}

A. Beniston Le Maire.

A. Butholy, L. Luyet

Fontaine, Goussier

Morier, Chalain

(Signatures)
Fichier, Chabert

Session de Novembre

L'an mil neuf cent trente six, le cinq Décembre mil neuf trente six, 17 heures, le C. M. s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M^r Lucien Luyet

Absent: Carlier

A l'unanimité donne, à la demande d'assistance aux femmes en couches présentée par M^{me} Roux Paul née Drevetoy Albertine, l'avis suivant: ménage presque sans ressources - famille nombreuse situation voisine - avis très favorable

Demande A. F. en couches
Roux - Drevetoy

Dudit

Revision listes electorales
Tableaux rectificatifs
Commission des reclamations

voir Août 1933

Dudit

Timbre antituberculeux

Le C.M. vote cinquante francs au Comité
du timbre antituberculeux

Dudit

Prime à la natalité
(compte de crédit)

Le C.M. vote 300⁺ de crédits complémentaires
aux existant étant insuffisants

Dudit

Demande A. aux vieillards
M. Martin Emile

avis favorable

Dudit

Délibération
en date du 20 décembre 1935
Complément de
Crédit chauffage
Manque: Carlat

Le C.M. vote un complément de crédit pour le
chauffage des classes de 30⁺ à prendre sur les fonds
libres

Le Maire
L. Juyet

A. Buisson
Thontari
Joseph
Alberic
Félix Chabert

Session de Février

L'an mil neuf cent trente sept, le 20 Février, six sept
heures, le C.M. s'est réuni dans la salle habituelle
de ses séances, sous la présidence de M^r Lucien Juyet;
Maire

Absent: Carlat, Chaloin - Buisson

Délégué p^r établis^t liste
électorale Ch. agriculture

r. Février 1933

Dudit

Représentant au
Syndicat intercommunal
électricité

r. Février 1933

Dudit

Délégué à la Préfecture
Beau B ce

r. Février 1933

Dudit

Repartiteurs

1. Février 1933.

sauif Rimet à remplacer par Delage Alphonse

Dudit

Liste A.M.G. additions

Place Immanuel Justin n° 21
Merle Alice - 15 ans. n° 22

Dudit

Allocation soutien famille
Place Immanuel

Avis très favorable à demande
allocation soutien de famille indispensable

Place Immanuel

Dudit

prise le 8-3-37

Le C.M. examine une lettre de l'Inspecteur

Cantine scolaire à Meymaux

Décide de demander des renseignements concernant
le fonctionnement de cette cantine.

prise le 8-3-37

Dudit

-d-

Vote 5^e pour l'érection d'un monument à la
mémoire du général Joffre.

Dudit

-d-

Admet

Fournier Fernand - 49 a l'AMG
1^{er} C²

~~A. Barthol~~ L. Juyet
~~Fontard~~ Juyet
~~Papay~~ Juyet
A. Boire
Félicien Chabert
Dereau

Séance du 25 Avril

Le vingt cinq Avril 1937. 16 heures
s'est réuni dans la salle habituelle de
ses séances, le C.M.

Présidence : L. Juyet Maire
Absent : Crubier

Sursis incorporation
Coquard François Georges

Donne avis favorable à demande sursis
incorporation Coquard Georges : présence

de 2 frs sous les drapeaux (art. 22 loi
du 31 Mars 1928)

Dudit

Le Maire donne lecture du cahier des
charges qu'il a dressé pour la vente en
adjudication des fleurs de tilleuls de la
commune.

Le C. M.

Considérant que tous les articles contenus dans
ledit cahier, sont bien établis et sauvegardent
bien les intérêts de la commune;

Donne, à l'unanimité, approbation, audit
cahier des charges.

Le Maire

a dater du
20 Mai 1937

du 22 tout 1937

Session de Mai 1937

L'an mil neuf cent trente sept, le vingt deux jour
quinze heures le C. M. s'est réuni dans la
salle habituelle de ses séances sous la présidence
de M^r Lucien Seyver Maire
Absents : Cerclerat - Chaloin.

Dépenses imprévues en 1936 Le C. M. après avis du Maire approuve à
l'unanimité les dépenses payées sur l'art. 121 "dépenses
imprévues" en 1936

Dudit

acquisition mobilier
scolaire : subvention

Le C. M. à l'unanimité ~~demande~~ approuve
l'achat de 3 tables scolaires et demande le
secours du département

Dudit

chambres de commerce
de Talence
délégués Municipaux

En vue de la révision des listes électorales
le C. M. désigne MM Goutard et Joseph
membres du C. M. pour procéder à cette opération

Dudit

Le C. M. après un examen

Amélioration du ch. r. n°3
 vivage d'entrée de village de Jaillans, sur le
 vivage entrée de Jaillans ch. r. n°3 ;

demande de subvention

considérant l'utilité publique que constitue
 l'amélioration de ce vivage dont l'urgence
 se fait de plus en plus sentir

Décide à l'unanimité l'achat de la
 maison Rey Emmanuel, située en plein vivage
 et dont la disparition apporterait l'amélioration
 indispensable ;

Donne pleins pouvoirs à M^r le Maire pour
 traiter de cette acquisition
 et sollicite une subvention pour les travaux
 (achat) ~~sur le ch. r. n°3~~ lui aider dans
 cette réalisation.

Duduit

Mise en état ch. r. o. n°1
 subvention.

mise 8-3-3-

Le Conseil Général de la Drôme dans sa réunion
 du 17-11-26 à proposé un crédit de 355.400^f à
 répartir entre les communes pour entretien des ch. r. o
 à circulation intense

Le C. M

se propose de procéder à mise en état du ch. r. n°1
 dont la dépense envisagée est de l'ordre de 6000^f
 dont

40%	par l'Etat	2.400 ^f
60%	— commune	3.600 ^f

s'engage à procéder à cette mise en état.

Duduit

Taxe vicinale

mise 8-3-3-

Le Conseil Municipal
 décide à partir de 1937 le remplacement des
 prestations par une taxe vicinale

Duduit

Nomination du secrétaire
 Examen du compte
 de l'ex. 1936

Vue l'art 53 de la loi 5 avril 1884
 M^r Eymard obtient la majorité des voix et est nommé
 secrétaire pour la durée de la session
 Vue le compte rendu par M^r Bernard, Percepteur. Receveur
 Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier
 1936 jus qu'au 31 décembre 1936, lequel comprend

- 1 Rappel du compte final de l'ex. 1935
- 2 Recettes et dépenses 12 mois de 1936
- 3 — — hors budget

Considérant que les opérations sont régulières
Délibéré

Art. 1- statuant sur la situation du comptable au
31 Décembre 1936, le C.M. admet les recettes suivantes
de la gestion 1936

	85 312, 31
les dépenses	<u>100.862, 49</u>

Excédent de dépenses	15 550, 18
à l'arrêté du compte précédent le comptable était redevable de	<u>26.660, 33</u>

Le comptable reste débiteur
sur son compte de gestion 1936 de 10.110, 15

Art. 2. Statuant sur les opérations
de l'ex. 1936, le C.M. admet les opérations
effectuées pendant la gestion 1936 et 3 premiers
mois de la gestion 1937, savoir :

En recettes pour	83.153, 82
------------------	------------

en dépenses	<u>82.498, 67</u>
-------------	-------------------

excédent de recettes de	\$ 655, 15
-------------------------	------------

Le résultat définitif de l'ex 1935 ayant
présenté un excédent de recettes de 12.432, 45

Le résultat définitif est un
excédent de recettes de 13 087, 60

Art. 3- Le C.M. demande d'approuver le compte
sans tous ses détails.

— Dudit —

Le C.M. en l'absence du Maire procède au
réglement définitif des opérations de 1936 et
propose de fixer ainsi qu'il suit, les recettes et les
dépenses dudit exercice, savoir :

Recettes = tant ordinaires qu'extraordinaires de l'ex 1936
ont dû s'élever (évalués par les budgets à 99.081, 51) d'après
les titres définitifs des créances à recouvrer 83.250, 57
à déduire 96, 75

pour restes à recouvrer qui seront portés en recettes
au prochain compte

	<u>Recettes définitives</u>	<u>83.153, 82</u>
<u>Dépenses</u> créditées au budget de 1936		94 845, 98
crédits supplémentaires accordés		<u>1445, 80</u>
	Total présumé	<u>96.291, 78</u>

À déduire :

Examen du compte
administratif du Maire

Les crédits sans emploi par excédent 5805,87
 Dépenses faites, mais non ordonnancées 7987,24
 13.793,11

13.793,11

Exercice 1936 déficitaire

Les recettes de toute nature étant de
 les dépenses

82.498,67

83.153,82

82.498,67

655,15

Le résultat de l'ex. 1936 était un excédent de recettes de 12.432,45

Il reste un excédent définitif de recettes de 13.087,60
 qui sera reporté au budget additionnel de 1937

— Dudit

Proposition pour
 salaire du garde-champêtre Le C. M.

et insuffisance de revenus arrêté le budget de 1937

en recette à

en dépenses à

Centimes ordinaires portés au rôle des contributions directes
 de l'année 1937

1^{er} pour salaire du garde-champêtre
 centimes

représentant la somme de

2^o insuffisance de revenus: centimes

représentant la somme de

— Dudit

Examen du budget B.B.²² Tru
 et compte de gestion 1936

Considérant que les opérations consignées sur le compte
 de gestion du Receveur ont été régulières et que les
 propositions budgétaires paraissent bien établies

Émet un avis favorable à l'approbation de
 ces documents sous tous leurs détails.

— Dudit

Budget primitif
 1938 S. V.

En Considérations que les propositions du S. V. paraissent
 bien établies, les adopte et note l'inscription au budget
 de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le
 service des ch. r. o. conformément aux indications faites
 à la colonne 4 du tableau du budget du S. V.

— Dudit

Budget additionnel
 1937 du S. V.

Considérant que les propositions du S. V. sont bien établies
 Délibère
 Le reliquat de l'ex. 1936 sera conformément à ces propositions

Le Maire
 L. Doyet
 A. Bénistant
 A. Bullard
 J. Gontard
 Joseph J. J. J.
 Félix Chubert
 Devaux

Session d'août 1937

Le an mil neuf cent trente sept, le vingt six Septembre seize, le C. M. s'est réuni sous la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M^r Sureau Mayor

Absent: Cerclérol

Après un exposé motivé, rappelant une délibération en date du 22 août 1937, concernant l'amélioration du passage d'entrée au village de Jullaus sur ch. r. o. n° 3; considérant également les réparations ^{à faire} aux bâtiments communaux

Le C. M.

qui les a exposé

Emprunt = amélioration
 ch. r. o. n° 3 = bat^e com^e
 25000⁺

Art 1^{er} Décide l'emprunt de la somme de 25.000⁺ pour une durée de 30 ans au taux de 5% à l'effet: d'effectuer l'achat d'une maison dont la démolition est nécessaire pour l'amélioration du passage d'entrée au village de Jullaus sur ch. r. o. n° 3; ~~de~~ les travaux d'amélioration dudit chemin; de réparations indispensables aux bâtiments communaux.

Art - 2 Vote une imposition extraordinaire de centimes additionnels renouvelables pendant toute la durée du prêt et nécessaires pour couvrir l'amortissement du prêt de ~~25000⁺~~ de

En conséquence M^r le Maire est autorisé à solliciter cet emprunt au Crédit Foncier de France

En outre tous pouvoirs sont donnés à M^r le Maire pour faire toutes démarches utiles et signer toutes

toutes pièces nécessaires en vue de la réalisation de cet emprunt -

primes à natalité
compté de crédit

Dudith
Le C.M. considérant l'épuisement de l'art. 59 du budget primitif 1937, primes à la natalité et la nécessité d'un complément décide de voter un crédit compté de 100⁺ à prendre sur les fonds libres -

demande sub^{on} |
bascule médicale

Dudith
Le C.M. à l'unanimité approuve l'achat d'une bascule médicale scolaire et demande le recours au département.

achat mobilier scolaire
crédit compté

Dudith
Le C.M. considérant que l'art. achat de mobilier scolaire ~~insuffisant~~ n'est pas pourvu de crédit vote la somme de 585 pour paiement de 3 tables scolaires; à prendre sur les fonds libres

travaux pote Ecaneu
crédit: compté

Dudith
Considérant l'urgence qu'il y a de régler M^e Perret, Entrepreneur à Eymieux (Drôme) du montant des travaux effectués à la pote de l'Ecaneu; que les ^{restant} crédits affectés à l'art. 39 ne permet pas de régler cette dépense vote à l'unanimité la somme de 685⁺ à prendre sur les fonds libres

Montance aux vieillards
Julien - Smile
Délibération datée du
24 - 8^{me} - 1937

Après avis de la Commission -
Avis favorable

L. Jouvet
P. Benistant
A. Buhholz (Gontard)
Gorey
Chevance
Falcon
F. Thobert
A. P. (P. S.)

Session Novembre

Le dix sept ~~Novembre~~ ^{Décembre} dix heures
1937, le C. M. s'est
réuni dans la salle habituelle de ses séances
sous la présidence de M^r. Lucien Leguet : Maire
Absent : Cerclérat

Délégués : tableaux
rectificatifs listes électorales

5. Août 1933

Dudith

Délégués C^m
reclamation

5. Août 1933

Dudith

Combre antituberculeux

Vote subvention 50^x au C^{te} Dép^{al}

Dudith

Secours aux sinistrés
de Soudas

Vote subvention de 100^x au C^{te} c/o n°482.34 Lyon

Dudith

Suppression de la 2^{ème}
levée de la boîte aux lettres
de Bois-Vert

Après un exposé motivé de M^r le Maire
à l'unanimité le C. M.
décide la suppression de la 2^{ème} levée de la boîte
aux lettres de Bois-Vert.

Dudith

Taxiphone -

Considérant l'éloignement des maisons de
la commune de Romans en Bourg de Péage,
de même que le manque de moyens de communications
(autobus) le C. M. à l'unanimité
demande qu'un taxiphone soit installé dans
chacun des relays de la commune: Meyrieux -
Jaillans, Beauregard. De même pour l'agglomé-
ration de l'Écaucière ~~en~~ en coopération avec la commune
d'Eymieux -

Dudith

Vote 100^x f^r compte fonds à natalité -

R. Beniston Le Maire
A. Bullock L. Leguet
Goutier
Chala
A. Baric Joseph
Demane
G. Chabert

Séance du 24 Janvier 1938

In date du 14-1-37
notification de la décision
de la C^o Dép^{al}
approuvant projet
d'élargissement ch. r. o. n^o 3
dans traverse
hameau de Jaillaus
(seance de la C^o Dep^{al}
en date du 20-12-1937)

Le 24 Janvier 1938 le Conseil Municipal s'est
réuni dans la salle habituelle des séances (20h)
Absents : Cerclerat

Le C. M. approuve la notification de la Décision
de la Commission Départementale en date du
20 Décembre 1937, approuvant le projet
d'élargissement du ch. r. o. n^o 3 dans traverse
du hameau de Jaillaus.

Taxiphone :
envoyés le 27-1-38
Élargissement du ch. r. o. n^o 1
envoyés le 2-1-38

Dudit
même délibération que page 159.
Dudit

Le C. M.
Considérant le trafic important (en accroi-
sissement constant) se faisant sur le ch. r. n^o 1
à l'unanimité

Demande au Conseil Général d'inscription
au programme des travaux à subventionner en
1938 du projet de ~~subvention~~ d'élargissement
du ch. r. o. n^o 1, partie comprise entre le
Village de Jaillaus et la route nationale n^o
531 sur une longueur de 3.000 m. environ
Si cette demande est accueillie etc.....

Taxiphone
prise en date du
13-2-38 / 9 h.
envoyés exp. le
16-2-38.

Dudit
Le Conseil M. accepte à l'unanimité de
prendre à sa charge les frais d'éclairage
des taxiphones dont il a demandé l'instal-
lation par sa délibération en date du 24-1-1938

Gratification au chef-
Cantonnier Couffin
pour surveillance de
"postations"
même pour
même envoi

A l'unanimité le C. M.
décide d'attribuer une gratification
au chef-cantonnier Couffin pour surveillance
de postations pendant l'année 1937. (60⁺)

~~Requis~~
A. Boire
Le Maire
L. Joyant
B. Benistant
A. Bartholin
Dervaux
F. Bhabert
Gontard
Joseph